



Être un républicain conséquent

Robert Castel et la question de la citoyenneté

Albert Ogien



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/sas/1299>
ISSN : 2428-2871

Éditeur

Association des chercheurs des organismes de la formation et de l'intervention sociales (ACOFIS)

Référence électronique

Albert Ogien, « Être un républicain conséquent », *Sciences et actions sociales* [En ligne], 8 | 2017, mis en ligne le 15 novembre 2017, consulté le 31 mai 2022. URL : <http://journals.openedition.org/sas/1299>

Ce document a été généré automatiquement le 31 mai 2022.



La revue *Sciences et Actions Sociales* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Être un républicain conséquent

Robert Castel et la question de la citoyenneté

Albert Ogien

- 1 Le 27 octobre 2005, à la suite du décès de deux jeunes garçons qui s'étaient réfugiés dans un transformateur électrique pour échapper à un contrôle de police, la ville de Clichy-sous-Bois connaît des affrontements entre la population et les forces de l'ordre. Les troubles vont immédiatement gagner de nombreux quartiers de relégation en France, avant de prendre, le 1^{er} novembre, la tournure d'émeutes urbaines. Le 8 novembre, alors que les troubles ne cessent pas, le gouvernement français décide de décréter l'état d'urgence – ce qui n'était plus arrivé depuis la Guerre d'Algérie. L'embrasement des “quartiers”, qui a été très inégal sur l'ensemble du territoire (Kokoreff et Lapeyronnie, 2013), durera jusqu'au 17 novembre, en faisant trois morts.
- 2 Un rapport officiel de la police explique, à sa manière, ce qui s'est passé durant ces journées : « La France a connu une forme d'insurrection non organisée avec l'émergence dans le temps et l'espace d'une révolte populaire des cités, sans leader et sans proposition de programme [...] aucune manipulation n'a été décelée permettant d'accréditer la thèse d'un soulèvement généralisé et organisé [...] les jeunes des cités étaient habités d'un fort sentiment identitaire ne reposant pas uniquement sur leur origine ethnique ou géographique, mais sur leur condition sociale d'exclus de la société française [...] se sentent pénalisés par leur pauvreté, la couleur de leur peau et leurs noms. Ceux qui ont saccagé les cités avaient en commun l'absence de perspectives et d'investissement par le travail dans la société française. »¹
- 3 Un des problèmes que ces émeutes ont posé aux chercheurs comme à la police est l'appellation sous laquelle il fallait les ranger : révolte, trouble, agitation de “rioteux”, mouvement social, jacquerie, pillage, manipulation par des milieux criminels, etc. ? (Ocqueteau, 2007 ; Ciccchelli *et al.*, 2007). Devant la multitude des causes invoquées, les commentaires se sont vite focalisés sur le double grief qui revient constamment pour rendre compte du malaise des “jeunes de banlieues” : le harcèlement policier et l'ordinaire de la discrimination dans tous les aspects de la vie quotidienne (Jobard, 2006). Ce double constat est une description largement admise, par les médias, les

politiques et les chercheurs, de la situation “objective” dans laquelle vit une partie de la population et qui provoque, épisodiquement, sa colère.

- 4 Une des questions que pose régulièrement l'émeute est la suivante : ces actes de rage, de destruction et de pillage sont-ils politiques ? En règle générale, ces événements sont plutôt considérés comme une éruption de violence pure, au sens où ils se résument à la destruction de lieux tenus pour symboliser le pouvoir (Merklen, 2008), qui éclatent de façon inattendue et pourtant prévisible mais qu'aucune revendication politique précise ne vient publiquement justifier. Pour Mauger, ces émeutes sont donc “proto-politiques” (Mauger, 2006 ; Vidal, 2008) ; pour Kokoreff et Lapeyronnie, au contraire, elles sont un fait politique de plein droit, dans la mesure où elles expriment les doléances de citoyens qui contestent les conditions d'existence qui leur sont faites. Telle est la conception que Robert Castel a défendue, en 2007, dans *La discrimination négative*. C'est sur cette conception que je voudrais revenir.
- 5 Castel n'était pas – et il en avait bien conscience – un spécialiste de la question des banlieues, ainsi, il redoutait d'être pris pour un imposteur en en traitant. Mais la gravité de la situation née des émeutes de 2005, telle qu'elle était ressentie par l'opinion publique, l'a conduit à le faire. Son analyse s'est alors construite sur les faits bien établis par les sociologies de l'éducation, de la culture, du travail, de la ville et de l'immigration (Sayad, 1999 ; Laacher, 2005, 2012) : la relégation (géographique), la ségrégation (concentration dans certains quartiers), l'inégalité (des revenus et des chances), la disqualification (scolaire et sociale), l'incivisme (dégradations, refus de l'autorité, distinctions vestimentaires, etc.), la rébellion (fraudes, révoltes violentes, formes d'expression, etc.), la délinquance (bandes, trafics, drogue, règlements de comptes, etc.), institution d'un ordre normatif particulier (machisme, loi de la rue, auto-destruction, code d'honneur, mort comme sanction normale, domination des femmes²), à quoi s'ajoutent les catégorisations dévalorisantes (xénophobie et racisme, ordinaires ou officiels, islamophobie (Asal, 2014)), le traitement différencié (école, emploi), une répression disproportionnée (police, justice) et l'humiliation (mépris, essentialisation, etc.).
- 6 C'est sur la base de ces faits solidement établis que Castel a développé la thèse de la discrimination négative, à laquelle il a donné une définition précise : la situation d'un groupe de population à laquelle les droits civiques et sociaux normalement attachés à leur état civil sont déniés ou attribués de façon plus regardante qu'à leurs concitoyens (et avec, ponctuellement, une menace plus ou moins sérieuse de se les voir retirés en cas d'inconduite).
- 7 Ce constat, qui paraissait s'imposer à ses yeux, Castel a vite dû constater qu'il n'avait aucun caractère d'évidence. Et, à son grand étonnement, il a subi les violentes réactions de désapprobation venant de proches dont il pensait, naïvement, qu'ils partageraient son point de vue. Les critiques que Castel a essayées ont tenu en partie à une difficulté de méthode, que j'ai déjà évoquée : comment nommer les phénomènes que l'on observe en banlieue et peut-on même les envisager sous une appellation unique ? Mais elles reposaient également sur un désaccord de nature plus conceptuelle au sujet de la notion d'égalité. Commençons par le problème de méthode.

Les “quartiers” comme problème social total

- 8 La question des banlieues – ou de celle dite des “quartiers” – est un « problème social total », au sens où s’y accumulent et s’y stratifient de façon un peu inextricable toutes les tendances qui traversent les sociétés contemporaines développées. Ce qui pose un rude problème de méthode : peut-on établir un ordre de causalité entre tous les phénomènes qui s’emmêlent pour constituer ce problème social total ? C’est que des causes, on en découvre beaucoup pour expliquer ce qu’il se passe dans les banlieues.
- 9 La première explication consiste à réduire le problème à une forme de l’exploitation capitaliste propre à l’état de la lutte de classes. Ce qui revient généralement à exclure le facteur ethnique de l’analyse, au prétexte que le faire reviendrait à accepter les catégories “aliénantes” que veulent imposer les pouvoirs pour masquer la manière dont ils exercent une domination visant à reproduire une main-d’œuvre corvéable à merci et à bas coût.
- 10 Une explication de deuxième type lie ce qu’il se passe dans les quartiers à la situation post-coloniale : tout serait le produit du fait que l’on maintient les populations issues des anciennes colonies dans une condition subalterne en raison d’un “primordialisme” national (Lorcerie, 2007) qui se traduit, au quotidien, par des modalités de régulation ethnoraciale des rapports sociaux fondées sur une catégorisation qui sépare autochtones et indigènes ou, de façon plus élaborée, divise ceux-ci en groupes originaires de colonies différentes (Lagrange, 2010). En ce sens, l’ethnisation serait une opération politique.
- 11 Une explication de troisième type veut que le problème des banlieues ne soit qu’une affaire de délinquance organisée. Une petite minorité de jeunes (la « racaille » ou les « caïds ») perturbe la paix civile et place les populations des quartiers sous la coupe réglée de groupes mafieux qui exercent, par la force et la terreur, leur pouvoir sur un territoire qu’ils tiennent pour le leur. Nettoyés de cette minorité, ces territoires reconquis à la République retrouveraient la paix et les voies de l’intégration réussie.
- 12 Une explication du quatrième type soutient que la banlieue est le terrain sur lequel se mène le combat pour l’islamisation de l’Occident. On se focalise alors sur des groupes religieux qui entendent imposer une loi et des comportements dont ils décident qu’ils ont le droit légitime de les régenter. L’éradication de ce danger, qui se double aujourd’hui de la menace terroriste, réclame une attention ciblée de la police et des services de renseignements pour pénétrer les réseaux qui s’y organisent afin de les infiltrer, de les contenir ou de les détruire. Résoudre le problème des banlieues réclame en ce cas le déploiement militaire d’une fermeté républicaine absolument intolérante aux intolérants.
- 13 Pour rajouter à la confusion, on pourrait évoquer une explication du cinquième type : le problème des quartiers serait une conséquence de la mondialisation et de la dualisation des sociétés qu’elle engendre. Il existe encore une explication du sixième type : les phénomènes discriminatoires qui caractérisent la banlieue sont un effet de la fin du creuset républicain qui a toujours fonctionné dans des périodes marquées par la guerre, qui permettait de justifier l’entrée dans la nationalité par le prix du sang pour défendre la patrie. La fin des conflits en Europe – et son corollaire, la disparition de la conscription – la dévoilerait subitement. Il faudrait dorénavant découvrir un critère de nationalité par temps de paix, ce qui est une tâche peu commode : on réclame

l'adhésion à une identité réduite à un drapeau, un hymne, une langue, une culture mythologique, toutes choses qui n'ont plus qu'une valeur mythologique à l'heure de la globalisation. Ou le retour de la conscription !

- 14 On peut cependant se demander, sans en faire une explication du septième type pour autant, si bon nombre de questions se poseraient aujourd'hui si on avait accordé le droit de vote aux étrangers résidents en 1981 ou si on avait résorbé la crise du logement des années 1970 autrement qu'en construisant des zones d'habitation dont on pouvait prévoir qu'elles deviendraient des ghettos – mais bien sûr on croyait à l'époque que les immigrés allaient rentrer chez eux, et les loger de façon définitive n'a certainement pas été pensé alors comme une nécessité.
- 15 Revenons-en maintenant au problème de méthode : une de ces six ou sept explications peut-elle prévaloir seule ? Castel n'a pas tranché sur ce point. Il a choisi un principe de hiérarchisation (pas une explication), en privilégiant une dimension du problème des banlieues qu'il a posée comme primordiale – et sans jamais réduire l'ensemble de ce problème à cet aspect des choses. Cette dimension prioritaire, est celle qui renvoie aux ratés de l'actualisation du modèle républicain ; ou, en un mot, le déni de citoyenneté.
- 16 Une grosse partie des critiques qu'il a dû affronter – qui l'ont chagriné ou rendu furieux, ce qui était rare chez lui – ont tourné autour de ce choix. Le premier reproche qui lui a été adressé repose sur une idée simple : tout le charabia bien pensant au sujet de l'égalité des citoyens et de l'application pleine et entière du modèle républicain que Castel reprenait à son compte servait uniquement, à en croire ses critiques, à occulter la véritable nature du problème : les mécanismes de la domination capitaliste, de la domination coloniale ou de la domination symbolique (telle qu'elle est exercée par l'école, le travail social, la police, la justice et les autres dispositifs d'acculturation et de moralisation). Pour ces critiques, mettre exclusivement l'accent sur la citoyenneté, comme le faisait Castel, était rien moins que tenir un discours idéologique, identique à celui que tiennent ceux qui défendent des thèses culturalistes (ou racistes) sur le choc des civilisations, sur l'irréductibilité des mentalités sauvages à l'esprit démocratique ou sur l'inadaptation de certains groupes de population aux règles du monde moderne. Ce qui mit Castel hors de lui.
- 17 Le second reproche qui a été adressé à Castel est celui d'angélisme démocratique. Il a tout de suite été rangé dans le camp de ceux qui persistent, contre toute évidence, à croire fermement dans les forces émancipatrices de l'éducation et dans le mouvement inexorable de l'évolution de la société pour résoudre les questions liées à l'inégalité des conditions et aux différences de classe ou d'origine. Du point de vue du progrès social, qui était celui que défendait Castel, les pouvoirs publics doivent tenir le cap des principes démocratiques de liberté et d'égalité pour tous, indépendamment des vicissitudes qui rythment la dynamique de passage entre la situation d'étranger – qui est celle dans laquelle se retrouvent l'immigré et sa progéniture – et celle dans laquelle les pleins attributs de la citoyenneté lui sont acquis³.
- 18 Cet angélisme démocratique n'était ni du goût des marxistes, ni de celui des républicains autoritaires que révoltent la résistance (active ou passive) que les populations vouées à l'assimilation opposent à l'obligation de l'acculturation. Pour ceux-là (qui s'expriment aujourd'hui à plus soif), cette résistance (qui est souvent qualifiée de « communautarisme ») doit être brisée en introduisant de nouveaux rituels de la citoyenneté, en réhabilitant l'éducation civique ou en réanimant de vieux réflexes moralisateurs, qui conduisent à introduire des cérémonies de réception dans la

nationalité ou à imposer des examens en histoire de France et en maîtrise du français (ou aujourd'hui obligé à se proclamer publiquement « musulman modéré »).

- 19 La troisième opposition à la thèse de la discrimination négative de Castel – et au modèle égalitariste qui la sous-tend – est venue de contestataires du modèle républicain français qui le réduisent au jacobinisme centralisateur, à l'arasement des différences et à un insoutenable encadrement des libertés publiques soumises à la force d'une légitimité hégémonique. Pour ces défenseurs du modèle républicain autoritaire, il convient de rétablir la toute puissance de l'État, tenu pour le détenteur du monopole de la définition du bien commun et pour le garant d'une paix civile qui réclame le sacrifice de la diversité. Cette idée est à mille lieux de ce que Castel avait en tête. Pour lui, la grandeur du modèle républicain tient à ce qu'il fonde un régime de pratiques politiques qui confère au citoyen un socle imprescriptible de droits sociaux et politiques sur lequel une société pluraliste et un mouvement social solide peuvent se développer. Et c'est le fait que ce socle est trop parcimonieusement accordé à certains citoyens que Castel voulait mettre en évidence – ce qui ne faisait pas de lui un avocat du jacobinisme et un ennemi du pluralisme.
- 20 Un quatrième reproche adressé à Castel s'articule autour du caractère obsolète de l'État social (c'est-à-dire des politiques publiques visant à égaliser les conditions d'existence des citoyens). La critique prend deux allures. Pour les uns, augmenter la dépense publique n'est plus du tout d'actualité, au sens où elle ne correspond plus aux possibilités de l'économie et sont en décalage avec les transformations politiques qui imposent la paupérisation programmée de l'État au nom de la dette. Pour d'autres, il est grand temps de dénoncer les faux-semblants de la devise Liberté-Égalité-Fraternité en admettant que l'on a investi - englouti disent certains contempteurs des « politiques de la ville » - des sommes considérables dans l'amélioration des conditions de vie des populations de banlieue sans que cette dépense n'ait montré la moindre efficacité. C'est bien la preuve, pour ces idéologues, que ces gens sont inaccessibles à la civilisation, à jamais inéducables, ce dont atteste le fait que tout ce que cette frange étrangère à la bonne souche sait faire en remerciement des efforts consentis par la collectivité nationale est de détruire les chances qu'on leur offre d'accéder au bien-être et de brûler les équipements les plus sacrés (écoles, centres de loisirs, bibliothèques) mis à leur disposition pour assurer leur élévation sociale. Ce reproche n'est souvent que l'expression un peu irrépressible d'une peur sociale qui vire à la panique⁴ et se réduit souvent à un mot d'ordre : il faut éradiquer les pratiques de barbares dont la figure devenue exemplaire est celle des sauvages, des dealers, des décrocheurs ou des désœuvrés – et aujourd'hui celle des femmes voilées et des djihadistes.
- 21 De ce point de vue, l'appel de Castel à l'accroissement massif du financement de politiques visant le rétablissement de l'égalité entre citoyens exprimerait une grande naïveté : il ignorerait le fait que ces populations font sécession et signifient ostensiblement qu'elles s'opposent à un mode de vie répondant aux canons de la démocratie, de la modernité ou aux lois de la République. Cette "réalité", que Castel refuserait de voir par cécité militante, imposerait la mise en place de politiques restrictives et répressives de contrôle de l'immigration – en laissant parfois planer une confusion sur les personnes qui tombent sous cette qualification... ou qui pourraient y retomber (Lemière, 2008 ; Noiriel, 2007). Castel s'est bien sûr élevé contre cette dérive, en s'insurgeant contre ce retour de l'idée de classes dangereuses.

- 22 Vue de façon rétroactive, la salve de critiques que le livre de Robert a essuyé dès sa sortie met en lumière un phénomène passé un peu inaperçu à l'époque : il n'allait déjà vraiment plus de soi en 2007 de défendre l'universalité et l'inconditionnalité de l'égalité des droits du citoyen. Car c'est surtout cette défense sans concession de l'égalité qui a suscité les réponses courroucées à la thèse de Castel. On peut en profiter pour signaler que, aujourd'hui comme hier, l'analyse de la question des banlieues soulève trois questions, qui sont tout à la fois théoriques et pratiques :
1. quelle est la bonne distance critique qu'il s'agit d'adopter relativement aux descriptions ordinaires – intégration, assimilation, discrimination, communautarisme, racisme, islamophobie⁵ – qui donnent le problème des banlieues pour le genre de problème qu'il est ? ;
 2. est-il possible de faire des questions d'ethnicité ou d'identité des éléments résiduels dans l'analyse du problème des banlieues (comment se déprendre de la surdétermination qu'exercent les formes courantes de la typification sociologique ?⁶) ; et
 3. est-il possible de séparer question sociale et exercice de la démocratie, ou comment distinguer le domaine de pertinence des données recueillies ? Autrement dit, peut-on séparer l'organisation des rapports sociaux ordinaires du fonctionnement des institutions de l'État ?
- 23 Passons maintenant à la seconde objection, dont j'ai dit qu'elle était de nature conceptuelle.

Situation post-coloniale ou situation minoritaire

- 24 Pour Castel, ce qui donne leur caractère objectivement politique aux émeutes est le déni de citoyenneté, c'est-à-dire l'inégalité de traitement en matière de droits et d'accès à l'emploi ; l'assignation indécente à un statut d'étranger ou d'immigré ; et la suspicion *a priori* sur la véracité des paroles et des proclamations des personnes de seconde zone. Ce déni renvoie à une forme d'exclusion : celle qui frappe les habitants de banlieue et qui « est le produit de mécanismes d'occultation, de dénégation et de discrimination qui relèvent d'un usage pervers du modèle républicain. Un universalisme proclamé mais aveugle aux différences a conduit en fait à stigmatiser les différences ethniques et les a enkystées dans leur particularité, suscitant en retour la rage et la révolte de ceux qui se sont sentis piégés parce qu'ils continuent d'être marqués par une appréciation dont on leur renvoie une image infamante. » (Castel, *op. cit.*, p. 77) De ce point de vue, il n'endosse pas l'explication avancée par ceux qui rapportent ce phénomène à la situation post-coloniale dans laquelle ces populations seraient maintenues. Mais qu'est-ce que cette situation ?
- 25 L'anthropologie sociale britannique a introduit, dans les années 1930, la notion de situation coloniale pour qualifier la nature et la dynamique des rapports sociaux qui lient colons et colonisés dans les sociétés administrées par une métropole. Cette notion a été reprise par G. Balandier dès 1951 en France (Balandier, 1951 ; Copans, 2001) ; à laquelle a succédé la notion de "situation néo-coloniale", qui s'est appliquée aux expays colonisés, sous domination économique mais avec autonomie politique (Rey, 1971). La notion de "situation post-coloniale" sert désormais à qualifier tout aussi bien l'état d'une métropole ayant perdu ses colonies et son basculement dans un monde dont le cadre de pensée hégémonique s'est évanoui que la forme de domination subie par les populations anciennement colonisées et installées dans l'ancienne métropole.

C'est cet usage, qui est totalement différent de celui qu'en fait le monde académique anglo-saxon (Hill, 2007 ; Smouts, 2007), dont il est question lorsque des militants s'en emparent pour caractériser les pratiques discriminatoires dans la France d'aujourd'hui. On peut comprendre la force de cette étiquette pour la mobilisation politique ; mais éclaire-t-elle vraiment l'analyse ? En fait, elle écrase les problèmes et ne permet pas de saisir la discrimination que subissent les populations noires et arabes (les "minorités visibles") en France sous toutes ses dimensions. Or, comme Castel le rappelle, ce que ces populations endurent n'est pas l'imposition pure et simple d'une inégalité statutaire reproduisant des rapports de domination ou d'exploitation fondée sur une différence essentielle et à jamais surmontable, mais bien l'exercice défailant de la démocratie (Guénif-Souilamas, 2006). En ce cas, l'origine géographique, les différences patronymiques et l'apparence physique sont des facteurs seconds (qui donnent certes prise à des discours racistes et xénophobes - qui jouent un rôle réel dans la sphère politique - mais ne se traduisent pas en droit, sauf en un sens favorable aux personnes discriminées - interdiction de l'incitation à la haine, interdiction des discriminations, etc.). Bref, Castel signalait déjà qu'il serait sans doute préférable de considérer que ces populations sont victimes d'une assignation collective à une position d'infériorité.

- 26 Sans y référer expressément, il plaide pour l'usage de la notion sociologique de "situation minoritaire", qui permet de comprendre certains phénomènes comme, par exemple, le fait que deux logiques se croisent dans la revendication d'égalité : celle d'une bourgeoisie qui revendique l'accès aux places recherchées du haut de l'échelle du prestige social ; et celle des déshérités de banlieue, qui réclament le rétablissement des conditions de l'égalité de base. Ce que la situation minoritaire produit, c'est le fait de lier les uns aux autres dans une exigence identique : mettre un terme à la discrimination en raison de l'appartenance ethnique (Mazouz, 2007). C'est ainsi que Castel affirmait en rappelant que : « Ils sont des citoyens, ils sont inscrits dans le territoire français, et néanmoins ils subissent un traitement différentiel qui les disqualifie » (Castel, *op. cit.*, p. 39). Et pour lui, il tombait sous le sens que le problème des conditions réelles de jouissance des droits sociaux et politiques par tous les citoyens était voué à se résorber de lui-même à condition que l'exercice régulier de la démocratie soit rétabli. Cette certitude repose bien sûr sur l'observation des étapes qui ont jalonné l'histoire de la revendication d'égalité des droits en France : émeutes de Vénissieux, marche des beurs, création de l'association Touche pas à mon pote, puis de SOS Racisme, création du CRAN, émeutes de 2005. Cette lutte a porté certains fruits : l'espace public s'est ouvert, un temps, aux thèmes de la "réussite" de l'intégration, de la représentation des "minorités visibles" ou "de la diversité" dans les médias, de la nomination à des fonctions officielles (préfet, directeur d'administration centrale, ministre). Et puis, avec les attentats du World Trade Center et la guerre au terrorisme, le thème de "l'échec du multiculturalisme" est devenu dominant dans le discours public, avant qu'il ne se développe en combat contre le "communautarisme", accusé aujourd'hui de nourrir le retrait des "jeunes", la sécession des quartiers et la radicalisation islamiste.

Conclusion

- 27 Il est temps de revenir à la thèse de la discrimination négative de Castel, ne serait-ce que pour la rapporter aux enjeux de la situation actuelle. Pour donner sa pleine

résonance à son analyse, il me semble qu'il convient de l'apparenter à celle qu'a proposée Pettit, un philosophe australien, en décrivant la nature de ce qu'il nomme le Republicanisme – c'est-à-dire un modèle de gouvernement qui substitue la liberté comme non-domination à la liberté comme non-interférence (Pettit, 2004). Qu'est-ce que la liberté comme non-domination ? C'est une situation dans laquelle personne n'est exposé à l'action arbitraire d'autrui et du gouvernement. C'est donc l'idée d'une communauté d'individus autonomes, dans laquelle il ne viendrait à l'esprit de personne de remettre en cause ce qui fait, pour chaque citoyen, qu'il peut, comme l'écrit Pettit, « regarder autrui les yeux dans les yeux sans crainte ou déférence, de pouvoir marcher la tête haute, sachant n'être à la merci de personne. » (*Id.*, p. 305). Le modèle républicain plaide pour une traduction en actes des principes qui permettent le plein exercice des libertés collectives des individus - qui n'est pas celui des libertés individuelles du libéralisme.

- 28 Sagissant de la question des banlieues, adopter le modèle républicain permet de passer d'une problématique de l'"intégration" envisagée sous la forme de l'assimilation, impliquant donc l'interférence des autorités, à une politique qui valorise la visée même de la démocratie : l'autonomie des individus. Une politique de ce type réclame une action délibérée des pouvoirs publics en vue de développer la vitalité de la société civile en lui donnant tous les moyens d'une vigilance constante et sourcilleuse des citoyens sur les décisions politiques qui sont prises par un gouvernement au nom du bien commun. Ce qui revient à dire, dans le cas qui nous occupe, la vigilance des habitants des quartiers de relégation.
- 29 L'analyse de Castel s'est inscrite, sans le savoir, dans la perspective de la non-domination à la fois parce qu'elle rapportait les émeutes des jeunes de banlieue au déficit de démocratie qu'ils subissent objectivement ; et concevait la discrimination comme un fait institutionnel, indépendant de toute différence ethnique. En réclamant le rétablissement de l'égalité entre citoyens, Castel ne visait pas à occulter les structures de la domination, pas plus qu'il n'en appelait à une opération vigoureuse d'acculturation et de répression des écarts à une morale républicaine sourcilleuse. Il entendait simplement mettre l'accent sur l'atteinte injustifiable à l'égalité de traitement entre citoyens. En le faisant, Castel s'est montré à nouveau pour ce qu'il a toujours été : un humaniste, plutôt qu'un révolutionnaire, un chercheur toujours attentif aux injustices qui sont faites aux êtres humains, toujours prompt à pointer le mépris et l'arrogance des puissants et à défendre le droit des pauvres, des dupés, des méprisés et des opprimés. Bref, un républicain conséquent, c'est-à-dire une personne qui tient l'égalité absolue entre tous les citoyens pour une règle qu'il convient de respecter de façon inconditionnelle en démocratie – quoi qu'il puisse en coûter et quelles que soient les difficultés que cette exigence impose. C'est sous cet aspect qu'il devrait continuer à nous inspirer.

BIBLIOGRAPHIE

- Asal H., 2014, « Islamophobie : la fabrique d'un nouveau concept », *Sociologie*, vol. 5, n° 1, p. 13-29.
- Balandier G., 1951, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. XI, p. 83-112.
- Bourgeois P., 2001, *En quête de respect. Le crack à New York*, Paris, éd. du Seuil (Liber).
- Brubaker R. et Cooper F., 2000, « Beyond Identity », *Theory and Society*, vol. 29, n° 1; p. 1-47.
- Castel R., 2007, *La discrimination négative*, Paris, éd. du Seuil.
- Cicchelli V. et al., 2007, « Retour sur les violences urbaines de l'automne 2005 », *Horizons stratégiques*, vol. 1, n° 3, p. 98-119.
- Copans J., 2001, « La "situation coloniale" de Georges Balandier : notion conjoncturelle ou modèle sociologique et historique ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 110, n° 1, p. 31-52.
- Courbage Y. et Todd E., 2007, *Le rendez-vous des civilisations*, Paris, éd. du Seuil.
- Guénif-Souilamas N., 2006, *La république mise à nu par l'immigration*, Paris, éd. La Fabrique.
- Hill S., 2007, « "Quand commence le post-colonial ?" et "La question multiculturelle" », dans *Identités et culture*, Paris, éd. Amsterdam.
- Jobard, F., 2006, « Sociologie politique de la racaille », in Lagrange H. et Oberti M. (dir.), *Émeutes urbaines et protestations*, Paris, éd. Presses de Sciences-Po, p. 59-80.
- Kokoreff M., 2006, *La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, Paris, éd. Payot.
- Kokoreff M. et Lapeyronnie D., 2013, *Refaire la cité. L'avenir des banlieues*, Paris, éd. du Seuil.
- Laacher S., 2005, *L'institution scolaire et ses miracles*, Paris, éd. La Dispute.
- Laacher S. (dir.), 2012, *Dictionnaire de l'immigration en France*, Paris, éd. Larousse.
- Lagrange H., 2010, *Le déni des cultures*, Paris, éd. du Seuil.
- Lemière J., 2008, « De la continuité entre deux prescriptions : de l'intégration à l'identité nationale », *Journal des anthropologues*, "Identités nationales d'État", hors série.
- Lorcerie L., 2007, « Le primordialisme français, ses voies, ses fièvres », in Smouts M.C. (dir.), *La situation post-coloniale*, Paris, éd. Presses de Sciences Po, p. 298-342.
- Mauger G., 2006, *L'Émeute de novembre 2005 : une révolte proto-politique*, Paris, éd. du Croquant.
- Mazouz S., 2007, *Entre classe, race et genre ? Retour sur la participation ou la non participation des "jeunes de banlieue" aux émeutes de l'automne 2005*, Paris, TERRA-Ed. (Coll. "Esquisses").
- Merklen D., 2008, *Quartiers populaires, quartiers politiques*, Paris, éd. La Dispute.
- Noiriel G., 2007, *À quoi sert l'identité nationale ?*, Marseille, éd. Agone.
- Ocqueteau F., 2007, « Les émeutes urbaines de l'automne 2005 : cadres d'analyse et points aveugles de la sociologie française », *Sociologie du travail*, vol. 49, n° 4, p. 531-543.
- Pettit P., 2004, *Républicanisme*, Paris, éd. Gallimard.
- Rapport de la Direction Centrale des Renseignements Généraux*, 23.11.2005.
- Rey P. P., 1971, *Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme*, Paris, éd. Maspéro.

- Sanchez-Jankowski M., 1991, *Islands in the Street: Gangs and American Urban Society*, Oakland, University of California Press.
- Sauvadet T., 2006, *Le capital guerrier*, Paris, éd. Armand Colin.
- Sayad A., 1999, *La double absence*, Paris, éd. du Seuil (Liber).
- Smouts M. C. 2007, « Le post-colonial. Pourquoi faire ? », in Smouts M.C. (dir.), *La situation post-coloniale*, Paris, éd. Presses de Sciences-Po.
- Tandé A., 2008,, *La notion de discrimination dans les débats et l'action publics : Lecture de quatorze années de littérature grise française 1992-2005*, Paris, TERRA-Ed. "Coll. Études".
- Vidal J., 2008, « Les formes obscures de la politique. Retour sur les émeutes de novembre 2005 », *La revue internationale des livres et des idées*, n° 3.

NOTES

1. Rapport de la Direction Centrale des Renseignements Généraux, 23.11.2005.
2. Toutes choses dont ont bien traité entre autres Sanchez-Jankowski, 1991 ; Bourgois, 2001 ; Kokoreff, 2006 ; Sauvadet, 2006.
3. C'est un peu ce que dit l'analyse de la question de la convergence entre modèles de développement des sociétés soumises à alphabétisation que proposent Courbage et Todd, 2007.
4. Telle qu'elle se matérialise dans le refus constant du vote des étrangers, la discrimination des "minorités visibles" dans les entreprises et dans la représentation nationale, le rejet à l'idée de considérer l'islam comme une religion d'État de plein exercice, les politiques de l'identité nationale.
5. Un bon tableau de l'évolution des descriptions officielles du problème des banlieues est dressé par Tandé, 2008.
6. Dans un article sur l'identité, Brubaker et Cooper ont établi la distinction entre "catégories de pratique" et "catégories d'analyse" : le fait que des catégorisations officielles rangent les gens sous certaines appellations ne doit pas conduire le chercheur à naturaliser ces catégories pour en faire des outils d'explication, voir Brubaker et Cooper, 2000.

RÉSUMÉS

Sur la base de l'analyse des faits des émeutes urbaines de l'automne 2005, Robert Castel a développé sa thèse de la *discrimination négative* publiée dans un ouvrage en 2007. Ce constat, évident à ses yeux, a déclenché des violentes critiques de la part de certains de ses pairs, dues en partie à une difficulté de méthode, comment nommer les phénomènes observés en banlieue, mais liées également à des désaccords de nature plus conceptuelle concernant la notion d'égalité. Albert Ogien revient sur les différentes causes explicatives du « problème social total » des banlieues et débat autour des questions d'intégration, ethnicité et d'exercice de la démocratie.

Based on the analysis of the facts related to the autumn 2005 urban riots, Robert Castel developed his thesis of *negative discrimination* in a book in 2007. This observation, obvious to him, generated

violent criticism from some of his peers, linked partly to a method difficulty, how to name the phenomena observed in the suburbs, but also linked to disagreements of a more conceptual nature regarding the notion of equality. Albert Ogien reconsiders the various explanatory causes of the “general social problem” in the suburbs and the debate concerning the questions of integration, ethnicity and exercise of democracy.

INDEX

Mots-clés : citoyenneté, émeute urbaine, quartier, discrimination négative, état social, modèle républicain, politique publique

Keywords : citizenship, urban riot, district, negative discrimination, welfare state, republican model, public policy

AUTEUR

ALBERT OGIEN

CEMS-IMM EHESS

albert.ogien@ehess.fr